

L'Avere-France publie en partenariat avec l'ATEE et Wavestone, l'étude « Vies de la batterie du véhicule électrique »

Le 14 octobre 2024, à Paris

L'Avere-France, l'association nationale pour le développement de la mobilité électrique, le Club Stockage de l'ATEE, l'Association Technique Energie Environnement, et Wavestone ont uni leurs efforts pour lancer un Groupe de Travail (GT) commun intitulé « Vies de la batterie du véhicule électrique ». Ce groupe réunit les compétences et expertises des acteurs de la mobilité électrique, de l'énergie et du stockage stationnaire afin d'analyser les différentes trajectoires possibles d'exploitation des batteries de véhicules électriques, les enjeux, opportunités et barrières liés à l'utilisation des batteries issues de la mobilité électrique dans les usages de la seconde vie.

[CONSULTER L'ETUDE EN CLIQUANT ICI](#)

Un volume important de batteries en fin de vie d'ici 10 à 15 ans

La transition énergétique et l'augmentation rapide du nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables en France et en Europe entraîneront **un volume important de batteries en fin de vie dans les 10 à 15 ans à venir**. Il est prévu que 8,5 millions de véhicules électriques circuleront en France d'ici 2030, avec **un stock de batteries en fin de première utilisation estimé à environ 200 GWh pour 2030 et 1 300 GWh pour 2040**. Bien qu'une partie de ces batteries ne conservent pas une performance suffisante en l'état pour leur application d'origine, elles conservent une capacité de stockage suffisante pour des usages tels que la micro-mobilité et le stockage stationnaire d'énergie.

Enjeux et recommandations aux décideurs publics

Le GT a identifié deux facteurs clés permettant de prolonger la durée totale d'exploitation de la batterie et de réduire le coût de sa transition vers des usages autres que ceux d'origine, dits de "seconde vie" :

- 1) La conception de batteries réparables « by design » ;
- 2) La possibilité pour les acteurs tiers d'accéder aux données historiques détaillées sur l'exploitation de la batterie pour évaluer son état de santé (SOH : State of Health) et ses performances.
L'exploitation optimale des batteries de véhicules électriques après leur première vie nécessite une collaboration étroite entre les acteurs de la mobilité électrique et du stockage d'énergie.

Sur la base des travaux, le GT a formulé **4 recommandations visant à encourager le développement de la filière de la seconde vie** :

- 1) Clarifier les termes définis par la réglementation ;
- 2) Converger sur les règles communes pour la collecte, la transmission et l'exploitation des données de la batterie ;
- 3) Soutenir l'exploitation, la réparabilité et la standardisation de la batterie du véhicule électrique ;
- 4) Créer les conditions favorables de l'émergence de la filière en matière de protection des opérateurs et sécurité des sites Pour permettre la mise en œuvre de ces recommandations, le GT préconise aux pouvoirs publics de créer un chantier ad hoc pour favoriser la concertation des acteurs de l'écosystème autour des différents enjeux identifiés.

CONTACT PRESSE

Martin Kolle : martin.kolle@lobbycom.fr / 06 89 70 17 51